



Je suis arabe, je veux franciser mon nom mais pas trop

Par [rebeu_en_mercos](#), le **06/04/2010** à **13:56**

Bonjour,

Je viens de recevoir une décision de refus de changement de nom parce que dans mon dossier j'ai demandé qu'à la place de mon nom patronymique à consonnance très très arabe soit substitué celui de ma mère à consonnance certes toujours étrangère mais pouvant au moins semer le doute dans l'esprit de tous quant à son origine exacte. j'ai voulu en fait prendre un nom qui passe mieux auprès de la population gallo-romaine (qui représente la majorité de ma nouvelle clientèle) mais qui ait l'avantage de toujours "coller" à mon faciès dont on sait que celui-ci ne pourra jamais être changé. maintenant je peux comprendre que dans un souci de respect des motifs stricts donnant droit au changement de nom on veuille que seule la francisation complète du nom puisse aboutir à une décision favorable, mais je veux que la personne en charge des décisions comprenne que si je prenais un nom typiquement français, disons Dupont, celui-ci paraîtrait complètement ridicule sur moi, et là il ne s'agirait plus pour moi de changer de nom parce qu'il sonne trop arabe mais parce qu'il provoque la raillerie, ce qui paradoxalement est aussi un motif légitime de changement de nom ! donc maintenant je voudrais demander aux spécialistes de la question s'il est jouable pour moi de faire appel de cette décision de refus en invoquant le caractère absurde qu'est celui de prendre un nom purement français ou est-ce que je dois me résigner à me faire appeler Dupont, en sachant qu'avec un tel nom je risque de passer pour un charlatan toute ma vie ?